

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Référence
20260102

Objet de la délibération
Avenant n°1 convention Sydev travaux neufs d'éclairage rue de la Sciaudière et rue des Tisserands

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
29/01/2026
Vote

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 29/01/2026

Et

Publication ou notification du :
29/01/2026

L'an 2026 et le 26 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain

Excusés ayant donné procuration : M. DOUCHET Mickaël à Mme PROUTEAU Sabrina et M. PERCHOT Noël à Monsieur LIAIGRE Sylvain

Absents : Mmes : BOUCHERAU Manuela, LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaëtan, RECOQUE Raphaël

A été nommée secrétaire : Mme Magali MICHON

Objet de la délibération : Avenant n°1 convention Sydev travaux neufs d'éclairage rue de la Sciaudière

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention établie par le SYDEV pour les travaux de desserte en énergie électrique et génie civil pour les réseaux d'éclairage et de communication électronique pour la rue de la Sciaudière.

L'avenant consiste en l'ajout de trois points lumineux supplémentaires dans la rue de la Sciaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention du SYDEV

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation de l'opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026
Le Maire
Lucien PRINCE